

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SOUVERAINETÉ

L'ARCTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous savons que le premier ministre et le gouvernement ont cédé à propos du poisson, de l'énergie, de l'investissement étranger, du prix des médicaments et du bois d'oeuvre. La semaine dernière, ils ont fait machine arrière au sujet des pluies acides. Vont-ils également céder cette semaine à propos de l'Arctique canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a en effet cédé à propos de l'Arctique, mais c'était il y a plusieurs années, lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Le gouvernement progressiste conservateur a, au contraire, affirmé la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Un article de M. Peter Newman a lancé de fausses rumeurs. Des journalistes consciencieux ont rétabli la vérité dans le *Citizen* d'Ottawa et le *Star* de Toronto, hier soir. Radio-Canada a de nouveau diffusé de fausses nouvelles ce matin. Je me demande pourquoi.

LA RECONNAISSANCE DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE PAR LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux affaires extérieures peut-il confirmer que le gouvernement canadien ne négocie pas au sujet de notre souveraineté dans l'Arctique? Peut-il confirmer que les Américains ne reconnaîtront pas notre souveraineté dans les eaux canadiennes de l'Arctique en échange d'un accord les dispensant de respecter cette souveraineté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la deuxième question du chef de l'opposition m'a paru un peu confuse. Peut-être a-t-il parlé en termes obscurs pour obtenir l'unanimité au sein de son parti. Voici les faits.

Lorsque nous avons annoncé que nous allions prendre des mesures pour affirmer la souveraineté du Canada dans le Nord, en septembre 1985, j'ai dit que nous allions entamer des négociations avec les États-Unis dans le but de parvenir à un accord servant leurs intérêts légitimes sur le plan de la sécurité tout en respectant notre souveraineté. Ces négociations se poursuivent depuis lors. Je tiens à préciser que si elles échouaient ou que si nous n'avions pas la certitude que notre souveraineté sera respectée, nous serions prêts à défendre nos droits sur l'Arctique devant la Cour de justice internationale, ce que l'ancien gouvernement libéral avait peur de faire.

[Français]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre cherche toujours à réécrire l'histoire canadienne. Mais je crois que les Canadiens ne seront pas dupes.

ON DEMANDE QUE LE TEXTE DE L'ENTENTE SOIT SOUMIS À LA CHAMBRE OU À L'UN DE SES COMITÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre peut-il garantir que, avant de conclure une entente quelconque avec les États-Unis au sujet de la souveraineté sur les eaux arctiques, il va présenter devant la Chambre le texte d'une telle entente afin que la Chambre ou un comité de la Chambre puisse faire une enquête approfondie pour assurer les Canadiens que nos eaux sont protégées, notre souveraineté et toute l'extension de la nation canadienne dans le Grand-Nord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement le très honorable chef de l'Opposition n'est pas au courant des considérations qui sont déjà devant le Comité de cette Chambre.

Il y a eu des conversations. Il y a eu des témoignages par mes porte-parole en ce qui concerne les conversations avec les Américains. Mais comme toujours, j'ai l'intention de consulter, s'il y a un accord acceptable pour nous, pas juste les députés de la Chambre des communes, mais aussi, par exemple, les chefs des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je suis déjà impliqué dans les consultations en profondeur avec les chefs des gouvernements des deux Territoires du Grand-Nord en ce qui concerne la controverse, appelée en Américain, *The 1002 Question*.

• (1420)

[Traduction]

LE PASSAGE DU NORD-OUEST—LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE CANADIEN

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, vous vous souvenez sûrement qu'à l'époque où le contrat de construction d'un brise-glace arctique a été octroyé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il s'agissait d'affirmer notre souveraineté dans le passage du Nord-Ouest. Or voilà maintenant qu'on apprend, que cela fait peut-être partie d'une entente tendant à empêcher les navires américains d'avoir accès à ce passage. Le ministre pourrait-il apaiser nos craintes à cet égard et nous confirmer que la construction de ce brise-glace n'a jamais fait l'objet de discussions avec le gouvernement américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la construction du brise-glace a été une décision canadienne—ou plutôt une décision du gouvernement progressiste-conservateur, étant donné que pendant des années, le gouvernement libéral a refusé de faire face à la nécessité d'affirmer notre souveraineté dans le Nord.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le député cherche à savoir si nous avons cherché à obtenir ou reçu la permission des États-Unis de construire notre brise-glace . . .

Mme Copps: En avez-vous discuté avec eux?